



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquantième session

3-7 avril 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Débat général 3 a) : Mesures à prendre pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

3 b) : Thème spécial de la cinquantième session² de la Commission établi sur la base du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures à prendre pour la poursuite de sa mise en œuvre

Déclaration présentée par Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social³

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2017/1.

² Évolution de la structure par âge de la population et développement durable

³ La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Au-delà des chiffres : droits, égalité et justice au cœur du développement durable

Asian Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW) est une organisation non gouvernementale basée en Malaisie qui s'emploie depuis 1993 à défendre les droits des femmes et des jeunes, en particulier leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Elle collabore avec 80 partenaires dans 21 pays d'Asie et du Pacifique et du monde du Sud.

ARROW accueille avec satisfaction le thème choisi pour la cinquantième session, à savoir « L'évolution de la structure par âge de la population et développement durable ». En effet, l'évolution de la pyramide d'âges de la population a une incidence importante sur les perspectives de développement et doit être prise en compte lors de l'établissement des stratégies visant à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Six personnes sur dix dans le monde vivant actuellement en Asie et dans le Pacifique⁴, les événements qui concernent cette région ont une influence considérable sur l'avenir du monde. À l'heure actuelle, les enfants et les jeunes représentent respectivement 24 % et 16 % de la population⁵, 68 % d'entre eux sont en âge de travailler et 32 % sont à la charge de leurs parents⁶. Parallèlement, la région de l'Asie et du Pacifique est celle qui compte le plus de personnes âgées de plus de 60 ans (489 millions) et de jeunes (environ 670 millions)^{5,7}.

La croissance démographique de la région ralentit et le taux de croissance s'établit désormais à 0,96 % par an⁸. De même, la structure par âge de la population de la région connaît un bouleversement sans précédent (cette évolution s'est opérée en trois à quatre décennies alors qu'elle s'est étalée sur une période d'environ un siècle en Occident). En Asie et dans le Pacifique, certains pays comptent une population parmi les plus jeunes du monde tandis que d'autres en comptent une parmi les plus âgées. Dans la plupart des pays de la région, les personnes en âge de travailler sont déjà ou seront à l'avenir majoritaires au sein de la population⁵ et ce même si l'ensemble de la proportion de la population en âge de travailler est déjà en train de diminuer dans certaines sous-régions⁵. De ce fait, la région dans son ensemble et certains pays en particulier pourront tirer profit d'un dividende démographique si les politiques et programmes qui s'imposent en faveur d'un enseignement de qualité, de la santé et de l'emploi sont mis en œuvre grâce à des investissements publics. En outre, le rythme du vieillissement de la population dans la région est plus rapide dans d'autres, exception faite de l'Amérique latine et des

⁴ PRB. 2016 World Population Data Sheet. <http://www.prb.org/Publications/DataSheets/2016/2016-world-population-data-sheet.aspx>.

⁵ UNDESA. World Population Prospects: Key Findings and Advance Tables: 2015 Revision.

⁶ UNDP. Asia-Pacific Human Development Report; Shaping the Future: How Changing Demographics Can Power Human Development. New York, 2016. <http://www.asia-pacific.undp.org/content/rbap/en/home/hdr.html>.

⁷ UNESCAP. 2016 ESCAP Population datasheet. <http://www.unescap.org/sites/default/files/SPPS%20PS%20data%20sheet%202016%20v15-2.pdf>.

⁸ CESAP, Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique 2014. <http://www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP-SYB2014.pdf>.

Caraïbes⁵, et la proportion de femmes qui appartiennent aux tranches de la population les plus âgées augmente.

Il est essentiel que les efforts de gestion de ces bouleversements prennent en compte les droits fondamentaux des personnes, dans la mesure où la région de l'Asie et du Pacifique fait face à des inégalités profondes entre pays et à l'intérieur même de ceux-ci : l'exclusion sociale et la marginalisation entravent le développement humain et les retombées de la croissance économique ne profitent qu'à quelques-uns. Environ 772 millions de personnes vivent toujours avec moins de 1,25 dollar par jour et 933 millions d'autres vivent avec seulement 2 dollars par jour⁵, ce qui tend à prouver que de nombreux habitants des pays à revenu intermédiaire vivent toujours en-dessous du seuil de pauvreté⁹.

De plus, les progrès réalisés en Asie et dans le Pacifique en matière d'égalité des sexes et de droits et de santé en matière de sexualité et de procréation sont mitigés¹⁰. Bien que le taux moyen de fécondité de la région soit en baisse, dans certains pays les femmes ont plus d'enfants qu'elles ne le souhaitent, les besoins de contraception non satisfaits restent élevés et le fardeau contraceptif repose toujours sur les femmes. La plupart des stratégies démographiques adoptées dans la région mettent encore l'accent sur la maîtrise de la fécondité plutôt que sur les droits en matière de sexualité et de procréation. Le plus grand nombre de décès maternels en dehors de l'Afrique subsaharienne se trouve en Asie du Sud. Les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses demeurent une cause importante de décès maternels. La violence sexiste (violence au sein du couple, harcèlement sexuel, violence sexuelle) reste monnaie courante. Les jeunes, dans leur diversité, sont confrontés à de nombreux défis : ils ne bénéficient pas d'une éducation sexuelle approfondie ni de services qui leurs sont adaptés. Ces lacunes débouchent sur des grossesses non désirées, des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, un risque plus élevé de contracter le VIH et des maladies sexuellement transmissibles, des violences sexuelles et une exposition plus élevée aux pratiques traditionnelles nuisibles, telles que les mariages des enfants, les mariages précoces et les mutilations génitales féminines.

Derrière les chiffres, nous devons identifier les personnes qui sont laissées pour compte et déterminer pourquoi et comment les politiques, les programmes et les stratégies doivent évoluer pour bénéficier précisément à ces groupes. De manière générale, les femmes et les filles ayant un statut socioéconomique inférieur, qui ne sont pas ou peu allées à l'école, ou qui vivent dans des régions difficiles d'accès ou rurales ou des quartiers défavorisés ont moins accès aux services de santé sexuelle et procréative⁹. Les personnes dont la sexualité, l'identité et l'expression sexuelles s'écartent de la norme, les jeunes, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les travailleurs du sexe et les personnes qui vivent avec le VIH sont victimes de stigmatisation et de discrimination lorsqu'elles cherchent à accéder à ces services. Afin de ne laisser personne pour compte, les facteurs et les systèmes qui perpétuent la marginalisation, l'exclusion sociale et les inégalités des chances doivent être combattus, qu'ils soient fondés le sexe, l'âge, le lieu de résidence, le

⁹ Sumner, Andy. 2011. Poverty in Middle Income Countries. http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/Bellagio_Sumner1.pdf.

¹⁰ ARROW. Reclaiming and Redefining Right: ICPD+20: Status of Sexual and Reproductive Health and Rights in Asia Pacific. 2013. http://arrow.org.my/wp-content/uploads/2015/04/ICPD-20-Asia-Pacific_Monitoring-Report_2013.pdf.

statut socioéconomique, l'origine ethnique, la caste, le handicap, l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelles, l'état de santé, la situation matrimoniale, le niveau d'alphabétisation, l'emploi ou la nationalité des personnes qu'ils discriminent.

Les inégalités, la pauvreté, les crises économiques et politiques, les conflits, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les catastrophes naturelles et liées aux changements climatiques, les pratiques culturelles traditionnelles nuisibles, les extrémismes religieux et les accords commerciaux désavantageux sont autant de facteurs aggravant les violations des droits en matière de sexualité et de procréation. La migration et l'urbanisation galopante sont d'autres facteurs qui peuvent également rendre les personnes plus vulnérables.

À ce jour, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) est le document d'action négocié qui aborde ces questions de la manière la plus exhaustive. Lors de l'examen réalisé 20 ans après son adoption, tous les États Membres de l'ONU se sont accordés pour dire que le Programme devait continuer à être mis en œuvre jusqu'à la réalisation de tous ses objectifs. Sa mise en œuvre intégrale est plus importante que jamais au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Marche à suivre. Nous exhortons les États Membres, les organisations internationales, et les organismes des Nations Unies à :

- Appliquer dans son intégralité le Programme d'action de CIPD¹¹ et réaliser les objectifs liés aux droits en matière de santé sexuelle et procréative du Programme 2030. La Commission de la population et du développement doit collaborer étroitement au niveau mondial avec le Forum politique de haut-niveau et avec le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable au niveau régional.
- Déclarer que l'égalité des sexes, l'équité, la justice sociale et les droits de l'homme sont des piliers du développement durable et la base de la planification du développement.
- Déclarer que le droit de disposer de son corps, de sa sexualité et de sa fécondité est une condition préalable à l'autonomisation des femmes et de jeunes et au respect de leurs droits, qui doit leur permettre de participer pleinement à tous les domaines de la société (économique, social, politique et culturel).
- Proclamer que les personnes de toutes les générations jouissent de droits et sont des membres de même valeur de la société qui, si les circonstances leurs sont favorables, peuvent tous contribuer à son bien-être. Remettre en question et changer les a priori négatifs à l'égard du vieillissement et des personnes âgées et les stéréotypes péjoratifs concernant les jeunes, offrir des chances égales à tous, adapter les politiques et programmes aux besoins spécifiques de

¹¹ Cela comprend le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les documents finaux des conférences d'examen, le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Rapport d'indice et les rapports des sessions de la Commission de la population et du développement.

chaque tranche d'âge et créer des plateformes de dialogues intergénérationnels.

- Faire respecter les droits des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des migrants et des personnes ayant des orientations, identités et expressions sexuelles différentes.
- Faire preuve d'une volonté politique plus affirmée et plus efficace, à tous les niveaux, afin d'apporter les modifications nécessaires aux systèmes, processus, politiques et programmes en place.
- Adopter des lois, des politiques et des programmes sans exclusive, fondés sur les droits et sur des données factuelles, et tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui soient adaptables à l'évolution des pyramides d'âge et anticipent pareille évolution. Ces lois, politiques et programmes doivent :
 - Veiller à ce que toutes les personnes, indépendamment de leur âge ou des raisons pour lesquelles elles pourraient être victimes de discrimination ou exclues, reçoivent un accès universel notamment à l'enseignement, aux soins de santé, à un emploi décent, au logement, à l'alimentation et à la nutrition, ces éléments devant être adaptés à leurs besoins.
 - Veiller à ce que les femmes et les jeunes filles soient traitées de manière égale aux hommes, y compris dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, de la participation à la vie politique, de la propriété foncière et de l'élimination de la violence sexiste.
 - Accroître les investissements publics (ressources nationales et aide publique au développement) afin de garantir l'accès universel aux droits en matière de santé sexuelle et procréative. Les services de santé sexuelle et procréative et les informations y afférentes doivent être complets, de qualité, tenir compte de la problématique hommes-femmes, adaptés aux besoins des jeunes, des migrants et des personnes handicapées et, dans les situations d'urgence, disponible au plus grand nombre de personnes possibles.
 - Dispenser à tous les membres de la société, dans les systèmes d'enseignement formels et non formels, dans les cadres non scolaires et sur les lieux de travail, une éducation sexuelle exhaustive, fondée sur les droits et des données factuelles, non discriminatoire et qui tienne compte de la problématique hommes-femmes.
 - Répondre à l'ensemble des besoins des personnes âgées, y compris en matière de services de santé et de santé sexuelle et procréative, de protection sociale et d'éducation permanente.
- Abroger les lois et les politiques qui violent les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris les lois et politiques coercitives de contrôle de la population, qui entravent l'accès à l'information ou aux services, ou qui criminalisent ou marginalisent des groupes de personnes donnés pour divers motifs. Adopter des mesures destinées à lutter contre les pratiques discriminatoires et à garantir l'accès à la justice.
- Adopter des mesures concrètes destinées à atténuer les effets négatifs qu'ont les crises économiques, alimentaires et pétrolières, les changements climatiques, les conflits, les migrations, les extrémismes

religieux et les accords commerciaux sur les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

- Renforcer, pour toutes les tranches d'âge, le recueil, le suivi, l'examen et l'analyse des données relatives aux objectifs liés aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, à l'égalité des sexes et à la santé. Soutenir les travaux de recherche qualitative, en particulier ceux qui rendent compte du quotidien des personnes les plus défavorisées.
- Considérer la société civile et les mouvements sociaux, en particulier ceux qui œuvrent en faveur des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés du monde du Sud, comme des partenaires égaux en matière de développement à tous les niveaux, et veiller à ce qu'ils reçoivent des financements et jouissent d'un cadre favorable à leur travail.
